

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 22 janvier 2024 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également : M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière

Est absent : M. Jean Gauthier

1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18 h 45, le maire, M. Émile Hudon, préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-01-24

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Augmentation de la marge de crédit institutionnelle
- 4- Financement temporaire pour le règlement numéro 2023-528
- 5- CRÉPAS
- 6- Période de questions
- 7- Levée de l'assemblée

3- AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT INSTITUTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE le montant de la marge de crédit institutionnelle de la municipalité de Saint-Gédéon est actuellement de l'ordre de 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour une municipalité en croissance comme Saint-Gédéon, il est de mise d'obtenir une marge de crédit supérieure pour se prémunir contre les manques de liquidité qui peuvent survenir en attendant les premiers versements de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE tel que le Code Municipal le permet, la municipalité peut demander une telle marge de crédit;

20-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. André Gagnon, et résolu à l'unanimité des conseillers de demander l'ajustement à la hausse de la marge de crédit institutionnelle de la municipalité de 200 000 \$ à 800 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins des Cinq-Cantons et d'autoriser M. Émile Hudon, maire, et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents permettant de faire prendre effet cette résolution.

Adopté à l'unanimité.

4- FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-528

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a adopté le règlement numéro 2023-528 concernant la création de l'espace multifonctionnel La Grandmontoise

ainsi qu'un emprunt de 2 185 646 \$, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 23 octobre 2023;

21-01-24

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'autoriser un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons d'une somme n'excédant pas 100 % des montants autorisés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 2023-528;
- De faire ce financement temporaire selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons et la municipalité de Saint-Gédéon ;
- D'autoriser M. Émile Hudon, maire, et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon tous les documents nécessaires à ce financement temporaire.

Adopté à l'unanimité.

5- CRÉPAS

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10 % de ces jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12.7 % pour les garçons et 7.5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vis sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Cours 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Cours 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, **du 12 au 16 février 2024**, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (les JPS sont nées il y a 20 ans au Québec) sous le thème « **Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent.** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

22-01-24

À CES CAUSES, il est proposé par M. André Gagnon, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De déclarer les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité de Saint-Gédéon;
- D'appuyer le conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
- D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

7- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Gagnon, propose la levée de l'assemblée à 18 h 46.

Émile Hudon
Maire

Claudie Lambert
Directrice générale
Greffière-trésorière